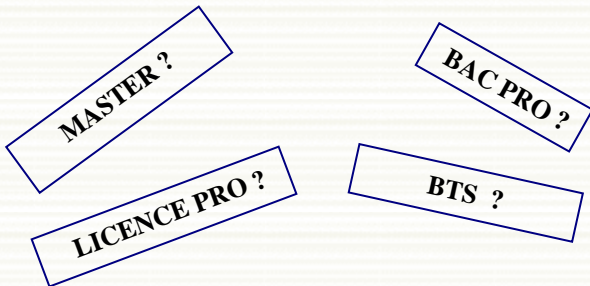


Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)



« Votre Expérience vaut un Diplôme ! Depuis 2002, ce dispositif ouvert à tous (salariés, intérimaires, bénévoles et non-salariés) bénéficie d'un fort engouement et se développe très rapidement. En principe, l'idée est simple : votre expérience vous a permis d'acquérir des savoir-faire et compétences dans votre métier, et vous pouvez valoriser ces connaissances pour obtenir par

Pourquoi entreprendre une VAE ?

Elle permet de reconnaître que l'expérience sociale et professionnelle est génératrice de savoir et de savoir-faire susceptibles d'être validés au même titre que la formation académique.

Elle permet :

- ◇ La construction d'un projet professionnel et personnel avec des repères de qualification
- ◇ De faire reconnaître l'expérience tout au long de la vie
- ◇ De développer la mobilité et l'employabilité professionnelle
- ◇ De diminuer la fracture entre « diplômés » et « expérimentés »
- ◇ De favoriser la gestion de parcours individualisés

Le financement : au titre du DIF, au titre du plan de formation ...
Nos conseillers sont à votre disposition

Dans chaque site G2R, vous bénéficiez de :

La garantie d'un process commun de qualité effectué
par des professionnels
L'expertise de professionnels psychologues du travail,
experts en orientation
La maîtrise d'outils approuvés et performants

Un seul contact pour tous nos sites :
Votre conseiller VAE : Gérard ISVI

Tél : 01 47 08 26 29 / Portable : 06 65 97 59 12

gisvi@g2r-formation.fr

**Paris, Rueil-Malmaison, Boulogne-Billancourt,
Versailles, Poissy, Cergy, Kremlin Bicêtre,...**

Informations Pratiques

Durée : 24 heures en accompagnement individuel

Lieux : Paris, Rueil-Malmaison, Boulogne-Billancourt, Versailles, Poissy, Cergy, Kremlin Bicêtre,...

REFERENCE : VAE 2011

Pré-requis

Avoir au moins 3 ans d'expérience en rapport avec le diplôme ou la certification visée

Définition

La VAE vous permet d'acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification professionnelle en faisant valider vos expériences professionnelles

Le déroulement

- 1/ Analyse du projet, présentation de la démarche et identification des enjeux:
 - confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
 - définir et analyser la nature de ses besoins ;
 - l'informer des conditions de déroulement de la VAE ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- 2/ Préparation du livret 1 et du livret 2:
 - installer le candidat dans la démarche VAE;
 - identifier et formuler ses compétences;
 - rassembler les preuves de son activité et de son expérience.
- 3/ Cibler les activités correspondantes au diplôme ou à la certification:
 - définition du diplôme ou de la certification visée;
 - analyse de la cohérence entre expérience professionnelle et référentiel du diplôme ou de la certification;
- 4/ Elaboration et finalisation du dossier de validation:
 - aide et conseils pour compléter le dossier de validation;
 - rédaction et présentation du dossier de validation;
 - finalisation du dossier.
- 5/ Entraînement aux « épreuves de validation » de la VAE:
 - présentation des objectifs de l'entretien final;
 - s'exercer à la prise de parole en public;
 - préparation de l'argumentaire: présentation du parcours et du livret 2.
- 6/ Bilan après l'entretien final avec le jury